

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis quelques années, la France connaît une recrudescence des punaises de lit (logements, hôtels, cinémas...).

La présence des punaises de lit n'a rien à voir avec l'hygiène. Tous les logements peuvent être touchés. La vigilance de chacun est donc primordiale pour éviter la propagation et l'invasion !

Qui sont-elles ?

Très plates, elles sont d'abord transparentes puis brunes à l'âge adulte. Elles mesurent 7 mm (taille d'un pépin de raisin) et peuvent vivre de 6 à 12 mois sans s'alimenter. Elles pondent **200 à 500 oeufs**.

Une punaise peut rester accrochée à un vêtement et se transmettre par contact (*sièges de cinéma, de bus, hôtels...*).

Les punaises se déplacent en marchant et ne savent ni voler ni sauter. Elles se régalent de sang humain, ce qui provoque de fortes démangeaisons mais elles ne transmettent pas de maladie. On les repère en recherchant leurs traces de déjections ou de sang séché.

Comment les repérer ?

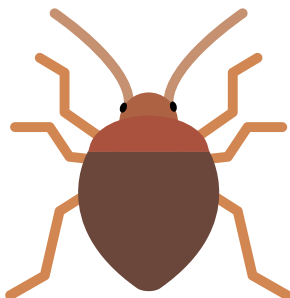
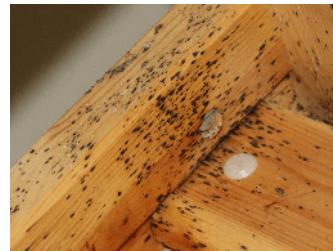
• PIQÛRES

Les piqûres sont le premier signe de présence de punaises. Situées généralement sur les parties découvertes du corps (mains, bras, visage, jambes...), elles ressemblent à des piqûres de moustique se présentant parfois en ligne de 4 à 5 piqûres caractéristiques. Les piqûres peuvent démanger.



• DÉJECTIONS

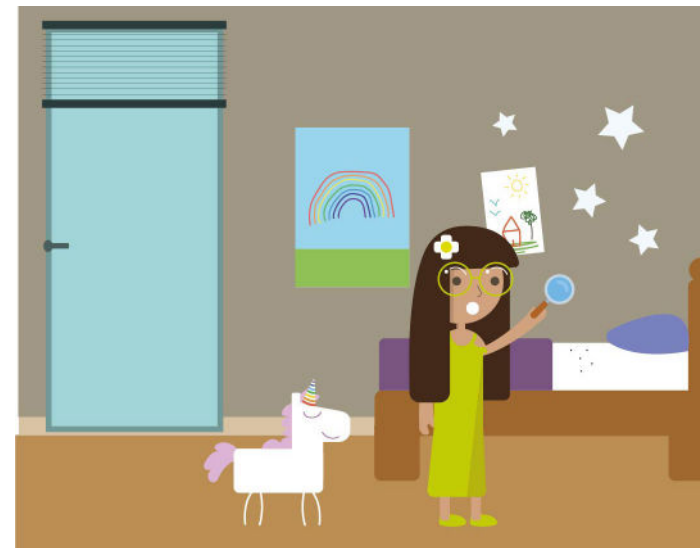
La présence de déjections (petites traces noires) sur les matelas, les oreillers, les canapés, le cadre de lit est le signe de la présence de punaises de lit.



Si le logement n'est pas traité à temps, les punaises peuvent infester les logements voisins, voire même tout un immeuble.

Où les trouver dans la maison ?

Elles vivent principalement dans les **chambres** à coucher (*lit*), mais également dans le **salon** (*canapé*) et tout recoin, aspérité à l'abri de la lumière (*meubles, plinthes, linge, prises électriques, tableaux, étagères...*).



Quelques précautions à prendre ?

Attention aux objets que vous ramenez chez vous (litterie, valise, sac, vêtement, meuble, encombrant laissé sur le palier*...) !

Soyez particulièrement vigilant avec tous les articles, meubles d'occasion ou affaires achetées en brocante, chez un antiquaire, dans un vide grenier ou sur Internet.

Les mobiliers neufs sont transportés dans des véhicules pouvant être infestés. Une vérification s'impose avant de le faire entrer dans votre logement.

* Nous vous rappelons que les encombrants ne doivent pas être posés sur votre palier. Des déchetteries existent à proximité de chez vous.

Que faire en cas d'invasion ?

Il est IMPERATIF de faire traiter votre logement par un professionnel ! Les produits insecticides achetés dans le commerce ne sont pas suffisants. Comme les poux, les punaises deviennent de plus en plus résistantes aux produits utilisés. Il convient donc de contacter Haute-Savoie HABITAT dès l'apparition des premiers signes de vie des punaises afin qu'un professionnel vienne effectuer un premier diagnostic.

Le professionnel vous donnera toutes les indications nécessaires pour préparer votre logement avant le traitement.

Evitez de déplacer les meubles ou de jeter des objets (attendez l'avis du professionnel). Si vous disposez d'un nettoyeur vapeur, dites-le-lui car cela peut être utile à la préparation de son intervention.

En cas de doute, alertez immédiatement Haute-Savoie HABITAT.

Pensez à nous **envoyer une photo** de l'insecte afin que nous confirmions sa présence. => contact@oph74.fr



Que faire après le diagnostic et avant le traitement :

- Rangez le logement et laissez accessibles les murs, en particulier ceux des chambres et du séjour afin de pouvoir circuler facilement dans les pièces.

- Aspirez le sol, les plinthes, les matelas et les tapis. Utilisez un aspirateur avec sac hermétique et jetez le sac correctement fermé aux ordures ménagères pour éviter la prolifération.
- Triez votre linge : mettez les vêtements que vous n'utilisez pas dans des sacs fermés, dans une cave ou une pièce inutilisée. Le linge de tous les jours et le linge de lit doivent être lavés à 60°C minimum.
- Mettez les plantes dans la salle de bain.

Le traitement

L'entreprise effectuera un premier diagnostic afin de vous aider au mieux à préparer l'intervention. Deux passages sont nécessaires avec traitement par pulvérisation ; le second intervenant 10 à 15 jours après le premier.

 : vous devez **quitter le logement** le temps de l'intervention pendant au moins 5 heures et éloigner les animaux du logement le jour du traitement.

Avant de regagner votre logement : assurez-vous que le produit est sec et aérez les pièces traitées.

 : le produit agit plusieurs jours. Il ne faut donc pas nettoyer à l'eau les sols, murs ou autres supports traités pendant 15 jours minimum après chaque intervention. L'aspirateur ou le balai restent néanmoins possible.

Se débarrasser des punaises de lit prend du temps ! Pour cette raison, nous vous conseillons d'inspecter régulièrement les matelas des lits et les canapés.



DÉBARRASSONS-NOUS DES PUNAISES DE LIT

